



Département de Seine et Marne

Commune de POLIGNY

15, rue de la Mairie

77167 POLIGNY

Rosiers - Bouchereau - Portonville - Glandelles - Saint Louis

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 OCTOBRE 2025

PROCÈS-VERBAL

Le 09 octobre 2025, à dix-neuf heures, se sont réunis les membres du conseil municipal au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, salle de la Mairie-Annexe à Rosiers, sous la présidence de GENEVIEVE Gérard, Maire.

Étaient présents Monsieur GENEVIEVE Gérard, Maire, Madame LEDUC Christine, Madame Evelyne GUERPILLON, Monsieur DESNOUES Jean-Claude Adjoint, Madame BON Julie, Madame BONIN Fannie, Madame Jessica DORMOY, Monsieur FLINÉ Patrick, et Madame HERNANDEZ Christiane.

Était absent : Monsieur CHAMAULT Vincent, Monsieur FABRE Thierry et Monsieur Stéphane GRENÉ.

Était absente excusée : Madame BORDE Martine.

Ont donné pouvoir : PANEK Pascal (pouvoir à Monsieur GENEVIEVE Gérard), Monsieur FABRE Thierry (pouvoir à Madame GUERPILLON Evelyne), Madame MALTRAIT Patricia (pouvoir à Madame LEDUC Christine).

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame Christiane HERNANDEZ a été désignée comme secrétaire de séance.

Point n°1 : Convention de mise à disposition d'abris-voyageurs

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il a reçu du Conseil Départemental 77 un courrier l'informant du renouvellement de la convention de mise à disposition des abris voyageurs dits « Centre (Rosiers) », « Portonville » et « Eglise ».

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité :

Article unique : AUTORISE Monsieur le Maire à signer la présente convention de renouvellement de mise à disposition d'abris-voyageurs avec le Conseil Départemental 77 et tous les documents relatifs à cette affaire.

Point n°2 : Tarifs et règlement du cimetière communal

Le Conseil municipal de Poligny,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la nécessité de modifier la délibération approuvant le règlement du cimetière n°2022-14 du 14 avril 2022, et notamment l'article n°3 afin de supprimer le tarif relatif à la dispersion des cendres au Jardin du souvenir ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

Article 1 : APPROUVE le règlement du cimetière communal de Poligny joint à la présente délibération.



Département de Seine et Marne

Commune de POLIGNY

15, rue de la Mairie

77167 POLIGNY

Rosiers - Bouchereau - Portonville - Gandelles - Saint Louis

Article 2 : DIT que les délibérations du 29 février 2008, du 20 mars 2009 et du 22 avril 2022 fixant les tarifs des concessions au cimetière communal sont annulées et remplacées par la présente délibération.

Article 3 : DECIDE de fixer ainsi qu'il suit à compter du 09 octobre 2025, les tarifs des concessions et des équipements cinéraires dans le cimetière comme suit :

Concession de terrain de 2m²	
15 ans	150 €
30 ans	250 €
Concession case de columbarium	
15 ans	185 €
30 ans	320 €

Point n°3 : Remboursement facture WIX 2025

Monsieur le Maire fait part au Conseil d'une facture qu'il a réglé directement auprès de la société WIX.COM pour la gestion du site internet de la mairie. Cette facture pouvait être réglée en ligne uniquement par carte bancaire et non par mandat administratif.

Monsieur le Maire propose que ses frais lui soient remboursés.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité ACCEPTE le remboursement à Monsieur le maire, Gérard GENEVIEVE de la facture WIX « forfait premium » pour un montant de 360.00 €.

Point n°4 : Questions diverses

Classement des secteurs en risque incendie feux de forêt : Le maire explique qu'il a été invité le 09 septembre dernier, à une réunion de travail en Sous-Préfecture étant donné que le département de Seine-et-Marne est considéré comme "nouveau territoire de feu".

Plusieurs initiatives des partenaires liés à la défense des forêts contre les incendies ont été évoquées, telles que le référencement des points d'eau dans les communes. Il a été rappelé l'importance d'associer les élus à ces travaux.

Par ailleurs, le besoin de formation des élus a été rappelé et des formations seront organisées à l'avenir sur le risque incendie et les obligations légales de débroussaillage.

Une nouvelle sous-commission Feux de forêt se réunira l'année prochaine afin d'échanger sur le projet d'arrêté préfectoral de mise en œuvre des obligations légales de débroussaillage.

Dossier Espace Naturel Sensible de la mer de Sable : Le maire rappelle que la Mer de Sable fait l'objet d'une étude de classement en ZIEP (Zone d'Intérêt Ecologique Prioritaire) en partenariat avec le Département de Seine-et-Marne, afin de lutter principalement contre les activités des engins à moteurs. Une réunion préparatoire sur ce sujet sera organisée le 09/12/2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Le secrétaire de séance,
Christiane HERNANDEZ

Le Maire,
Gérard GENEVIEVE